

ABONNEMENT.

30 fr.
16
8
35 fr.
18
10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

20 c
30
75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
3, place de la Bourse.

SAUMUR, 28 JANVIER

LA LOI DES SUSPECTS

L'armée n'appartient plus à la France, mais à la République. Ainsi doit le décider M. le nouveau ministre de la guerre.

Jusqu'à ces derniers temps, aucun homme d'Etat républicain n'avait osé introduire la politique dans notre armée et y importer le système d'inquisition et de délation qui avait eu pour premiers résultats l'épuration de la magistrature et la persécution du clergé.

Les égards qu'on n'avait point eus pour la toge du juge et la soutane du prêtre avaient été conservés à l'armée qui semblait à l'abri de toutes les attaques, protégée qu'elle était par le pays lui-même qui la saluait comme une force homogène et compacte.

Ce que les hommes d'Etat d'autrefois avaient hésité à faire, les radicaux du ministère où M. de Freycinet règne, tandis que M. Clémenceau gouverne, ont eu l'audace de le proposer.

La campagne entreprise contre notre corps d'officiers continue avec un caractère chaque jour plus odieux, plus révolutionnaire et plus dissolvant.

Et les feuilles à scandale ne suffisent plus à ces délations continuelles : le gouvernement trouve appui auprès de la République française elle-même qui signale certaines garnisons, parmi lesquelles Tours, comme particulièrement suspectes à raison du choix des officiers qui y sont envoyés.

On nous apprend que la cavalerie compte beaucoup trop d'officiers « titrés », que « les meilleures garnisons sont accaparées par les familles aristocratiques » et que parmi ces garnisons où les officiers d'extraction nobiliaire montreraient le plus de goût à séjourner, Tours tient assurément une des premières places.

Songez donc; sur 40 officiers du 3^e dra-

gons, 17 sont titrés, dit la République française, dont 3 officiers supérieurs!

Sur quarante-deux officiers du 2^e chasseurs, vingt-deux sont titrés, dont quatre supérieurs! Et l'on nous cite, à la file, les garnisons d'Evreux, d'Angers, de Pontivy, de Compiègne, de Fontainebleau, d'Abbeville, de Valenciennes, d'Auch, de Versailles, où de pareils scandales sont à l'état permanent.

Et l'on fait suivre ces listes de proscription des réflexions suivantes :

« Les bureaux de la guerre se préoccupent de plaire aux réactionnaires, en casant leurs fils dans de bonnes garnisons. Quant au ministre, il a jusqu'ici fermé les yeux.

» Certaines villes sont des foyers d'intrigues monarchistes; ce sont justement celles-là que choisissent les familles aristocratiques qui ont des parents dans l'armée. Nous n'accusons pas ces officiers d'y faire de la politique militante; quelques-uns professent même des sentiments libéraux, malgré leur origine; mais, groupés dans une garnison dont très-souvent ils sont originaires, ils se trouvent amenés à fréquenter exclusivement des maisons où il est généralement de bon ton de médire tous les soirs du préfet et du procureur de la République. Ils en prennent le ton.

» Ils affectent de ne pas apercevoir les hauts fonctionnaires qu'ils rencontrent dans la rue, de n'aller jamais chez eux ou de regarder une réception officielle comme une corvée. Les journaux républicains sont proscrits du cercle; on n'y admet que les feuilles qui défendent le trône et l'autel, pour bien affirmer aux yeux de tout le monde que, si le régime est prêt à courir à la frontière, il déteste, et il ne s'en cache pas, le gouvernement républicain, dont on sollicite néanmoins les récompenses et les faveurs. »

Et voilà les beaux motifs qu'on nous apporte pour légitimer ces conseils perfides?

Eh! quoi, parce que M. le colonel C. ou M. le capitaine V. ne s'abonnent point aux journaux radicaux ou opportunistes, parce

que M. le lieutenant N. ne trouve pas que M. le préfet ou M. le maire sont gens du meilleur monde, et s'amuse davantage dans les châteaux de la bonne société que dans les salons officiels ou les estaminets démocratiques, vous allez accomplir l'œuvre la plus antipatriotique qui fut jamais?

Vous allez, en divisant ainsi en officiers titrés et non titrés les chefs de notre armée, travailler à détruire cette unité merveilleuse qui est le fondement même de nos institutions militaires; vous allez chercher à y faire pénétrer les jalousies de caste.

Il ne vous reste plus qu'à déléguer auprès de chaque commandant de corps d'armée une sorte de commissaire spécial chargé de surveiller les faits et gestes de tous les officiers du corps. L'idée ne serait pas nouvelle et nos modernes jacobins peuvent bien avoir songé à remettre en vigueur, pour 1886, les procédés du comité de salut public de 1793.

Mais, qu'un général français songe à agir ainsi à l'égard de ses frères d'armes et pense à créer dans l'armée qu'il représente deux catégories d'officiers, les bien-pensants et les suspects: voilà ce qu'il ne faut pas; voilà ce qui exige une déclaration très-nette du ministre de la guerre pour détruire le déplorable effet produit par les allégations du journal que nous avons cité.

Car le jour où l'on s'engagerait dans la voie qu'indiquent les feuilles jacobines, le jour où l'on créerait ainsi une sorte d'opposition entre les régiments, et dans le sein de chaque régiment entre les officiers, il n'y aurait plus d'armée nationale, mais seulement des instruments de guerre civile.

Jamais, et ce sera notre conclusion, jamais la République française et le parti dont elle est l'organe n'avaient mieux prouvé qu'il n'y a chez ses adeptes ni esprit de gouvernement ni véritable patriotisme. Dans le camp jacobin moderne, il ne reste plus que des descendants rapetissés de ces conventionnels qui ont dénoncé et proscrit plus de généraux que le canon de l'ennemi n'en mettait alors hors de combat.

L'armée titrée ou non goûtera-t-elle ce

régime? La République ne semble guère prendre le moyen de se faire aimer. Est-elle donc de force à se faire craindre? VERAX.
(Journal d'Indre-et-Loire.)

VILAIN MÉTIER!

Sous ce titre, la France nouvelle a publié un excellent article sur les délations de la République française. Il se termine ainsi :

« On n'a rien à reprocher aux officiers des régiments suspects puisqu'ils « ne font pas de politique », puisqu'ils « sont prêts à marcher bravement à la frontière », mais ils ne reçoivent pas assez de journaux de gauche, ils ne lisent pas la République française (quel crime!). Ils préfèrent leur famille et la bonne société à la fréquentation du monde (?) officiel et des estaminets démocratiques. Il faut sévir!

» Ces odieuses stupidités ne méritent pas de réfutation: il suffit de les signaler au mépris des honnêtes gens.

» Un dernier mot: il y a, dans le « travail » publié par la République une tendance qui est une infamie. Que cherche la République en divisant ainsi les officiers en titrés ou non titrés? Elle veut détruire l'unité qui est le fondement même de notre armée; elle tâche d'y faire pénétrer les jalousies de castes.

» C'est une tâche infâme et anti-patriotique! Grâce à Dieu, la République n'y réussira pas!

» Que prouve cette statistique, sinon que la noblesse française est restée fidèle à ses vieilles et glorieuses traditions militaires, qu'elle est toujours prête à payer largement, généreusement, l'héroïque impôt du sang?

» Qui empêche donc les républicains, titrés ou non, de servir leur pays, et, au lieu d'encombrer les emplois civils bien rétribués, de se faire, eux aussi, soldats au service de la France?

» La statistique, est d'ailleurs, insuffisante: La République croit-elle que les « officiers titrés » soient seuls suspects de tiédeur pour le régime actuel?

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

Allait-elle mourir? Quelle douleur, perdre ma mère... Et que deviendrais-je toute seule, dans ce pays sauvage, loin de tous? J'avais comme le sentiment d'une solitude immense, entourée de nuit et de dangers. Mes larmes coulaient goutte à goutte sur mon visage. Je ne prenais aucun souci de les cacher. A quoi bon? Ma mère, dont l'esprit était assailli par tous les terribles cauchemars de la fièvre, ne me reconnaissait même pas.

Enfin, au bout de huit jours, j'étais toute seule près d'elle; sa main se posa sur ma miègne, et sa voix si faible murmura :

— Qui pleure donc? Est-ce toi, Nadège?

Essuyant aussitôt mes paupières, je m'efforçai de sourire.

Elle s'était soulevée sur son oreiller; ses yeux agrandis exprimaient une indicible tristesse; et, si doucement, elle me dit :

— Ton père avait raison. Je n'ai pu supporter les fatigues du long voyage. J'ai entrepris plus que mes forces ne me le permettaient. Je ne puis même

arriver au bout du chemin... Mon pauvre Stani, tu me le disais bien : « Au revoir... au revoir, au ciel. »

Elle s'arrêta épuisée. Un cordial l'ayant ranimée, elle reprit bientôt d'une voix si haletante, que je devais en quelque sorte deviner chaque mot :

— Quand je ne serai plus, tu iras, Nadège; tu iras près de ton père, tu le consoleras, tu lui porteras ma pensée, tu lui diras que j'ai voulu le revoir, mais que les forces m'ont trahies...

Ses mains se joignaient, un nuage voila ses yeux, son pouls s'affaiblissait encore; puis, soudain, le sang remonta brusquement du cœur au cerveau, ses joues redevenaient brûlantes, le délire la reprit; et, comme aux jours précédents, elle se mit à balbutier des mots sans suite. Elle parlait de la Pologne. Elle se croyait à Boroska. Elle souriait comme à l'époque de son bonheur... parfois même elle chantait; et ce chant, qui me déchirait le cœur, était coupé, de temps en temps, par les quintes d'une toux sifflante, amenant, aux lèvres, un filet pourpre.

Un mois entier elle fut entre la vie et la mort. Nos hôtes sibériens furent parfaits. Tour à tour Catherine et Véra veillaient la mourante, tandis qu'épuisée, désespérée, j'essayais, presque toujours en vain, de prendre un peu de repos. Je n'avais pas dormi une heure que je revenais à ma place de gardienne; je voulais être là, toujours là, afin de

recueillir le dernier soupir!

Dieu eut enfin pitié de moi. Jamais je ne m'étais sentie plus malheureuse. Jamais je n'avais compris à ce point quel trésor est un cœur de mère, et, tout bas, je disais, les mains jointes et crispées :

— Oh! non, mon Dieu! Oh! non, vous ne me la reprendrez pas!

Chaque faible soupir de ma mère me frappait d'un grand coup, comme si une lame aiguë eût traversé mon cœur. Puis, sa respiration devint moins haletante; la fièvre cessa de lui brûler si violemment le front et la poitrine; son visage, d'un rouge ardent, reprit sa teinte pâle; ses yeux vitrés retrouvèrent une lueur de connaissance et de vie, ses dents se desserrèrent, et la malade put supporter une légère alimentation.

Au bout de quelques jours elle me parlait. Elle souriait à la pensée de revoir mon père. Un mois après, lentement, lentement, marchant comme un enfant qui essaie ses premiers pas, et s'appuyant fortement sur mon bras, elle fit le tour de l'appartement.

La convalescence fut bien longue. Elle dura tout l'hiver. Puis, avec avril, nous songeâmes à reprendre le voyage interrompu. Nous étions déjà en plein printemps. Il se hâta le printemps de Sibérie, il accourut, et tous saluèrent avec joie ce messager des fleurs.

Hier encore les glaces craquaient sur les fleuves,

se disjoignaient, s'ébranlaient, et se dirigeaient vers la mer. Aujourd'hui les eaux sont libres, et la sève circule dans les bouleaux. Demain, nous verrons poindre les feuilles et les fleurs.

Voici déjà les aïrelles et les perce-neige, le soleil donne à toute la campagne éclat et couleur. On vit, on respire. Que j'aime le printemps! Et de quelle puissance Dieu l'a doué en Sibérie! C'est qu'il n'a pas de temps à perdre ce vaillant travailleur. Il faut qu'en quatre mois les semences aient germé, poussé; qu'elles soient fauchées, qu'elles soient récoltées; puis la terre retombera dans sa longue léthargie.

Ma mère était entièrement remise de sa grave pleurésie; et, un matin, sur notre ordre, notre tégue nous éveilla au bruit de ses grelots.

La famille sibérienne, assemblée au seuil de l'isba, nous disait adieu. Elle nous comblait de ses bénédictions. Tous étaient si reconnaissants de la somme remise, la veille, entre les mains du grand-père, somme bien modeste cependant, mais il faut si peu à ces pauvres moujicks. Ce qui nous paraît une obole leur semble une richesse.

Le vieillard multipliait ses saluts, les yeux bleu pervenche de Catherine, humides et voilés, nous regardaient avec sympathie, et un tout petit, le fils de Véra, de sa rustique couchette, — un morceau de bouleau creusé et suspendu par un corde mince à l'une des poutrelles de l'isba — avançait,

» Est-elle bien sûre que ce sentiment de répulsion dont elle se plaint ne soit point partagé par le corps des officiers tout entier ?

» Pour n'être pas titré, le roturier très-authentique qui signe cet article, par exemple, s'il avait l'honneur d'être officier français, n'en aurait pas moins l'horreur d'un régime sous lequel peuvent se produire, sans être réprimées, des infamies du genre de celles que commet en ce moment la République ?

» Est-ce qu'il y a besoin d'être « titré » pour avoir la haine et le mépris des vilains métiers et de ceux qui les exercent ?

» GEORGES HULLARD. »

Chronique générale.

MAJORITÉ D'UN JOUR.

C'est le *Télégraphe* qui parle :

« Saluons cette majorité, nous ne la reverrons pas souvent ! Le parti républicain tout entier s'est retrouvé sur l'ordre du jour de MM. Caille Dreyfus et Papinaud qui a clos, samedi, l'interpellation de M. le baron Dufour relativement à l'attitude du gouvernement aux dernières élections ; toutes les gauches se sont unies pour approuver le gouvernement et l'engager « à réprimer avec énergie les tentatives des ennemis de la République. »

» Ou ce vote est le désaveu de celui de jeudi ou il ne signifie rien. Jeudi, l'extrême gauche votait l'urgence sur la proposition Rochefort amnistiant les délits électoraux ; samedi, elle vote un ordre du jour invitant le ministère à réprimer avec énergie les tentatives des ennemis de la République.

» Que va faire le cabinet ?

» S'il amnistie, il ne peut pas réprimer, et s'il réprime, il ne peut pas amnistier ! Quoi qu'il fasse, il est en désaccord avec la Chambre. S'il exécute l'injonction contenue dans le vote de jeudi, il viole la volonté si énergiquement exprimée dans le vote de samedi ; et s'il exécute l'ordre du jour de samedi, il viole nécessairement l'ordre du jour de jeudi !

» Voilà les ministres bien embarrassés de choisir une ligne de conduite. Mais aussi voilà les radicaux encore plus embarrassés de nous expliquer la leur. »

Amnistier les anarchistes, passe encore ; mais des conservateurs, jamais !

Tel est le fond de l'opinion des républicains opportunistes.

Aussi c'est à qui accablera ce pauvre Rochefort, ce pelé, ce galeux, qui a compris, dans son amnistie, « les condamnés électoraux » de M. Goblet.

« La Chambre, s'écrie un de nos officieux, ne commettra pas cette faute et M. Rochefort restera avec la courte honte d'avoir, en pure perte, fait cette invite à la droite. »

pour nous voir encore, sa jeune tête curieuse, et de sa main mignonne nous envoyait un baiser.

A l'heure suivante, nous avions repris le long chemin. Partout, à l'horizon, on voyait les herbes poindre de terre sous les chaudes vapeurs du soleil. Tout avril se passa dans cette monotonie de la plaine. Enfin, de rares bouquets d'arbres apparurent à des distances infinies ; peu à peu le pays se fit sauvage, tourmenté, afin de former un lit à l'Angara. Ce fleuve coule d'abord encaissé dans de sombres gorges, écumant, révolté, puis il arrive à la plaine, se calme et, majestueux, il se rend, à plus de mille verstes de sa source, visiter l'Ienisséi, son frère en puissance. Des aulnes tremblants se penchaient sur ses rives, s'em mêlant aux gigantesques roseaux, et des troupeaux, à l'éclat brune, paissaient dans l'immensité des prairies.

Irkoutsk, comme une masse bleuâtre, se dessinait au loin. L'aspect de cette importante cité de la Sibérie orientale est fort imposant. Des murailles ornées de tours s'élevaient d'une ceinture régulière. Au-dessus des habitations, en général fort basses, s'élevaient une foule de dômes, de tours, de clochers ; le tout est encerclé par de hautes collines blanches de neige durant huit mois de l'année ; mais, en été, très-assembries par la verdure presque noire des sapins, pressés, enchevêtrés, formant d'inextricables forêts.

Que voilà bien le libéralisme et l'équité des opportunistes !

La campagne contre le clergé a occupé pendant quelque temps nos bons radicaux ; mais comme on se lasse de tout, même des meilleures choses, on en est vite arrivé que toujours manger du curé devenait fade !

Pour varier, on s'est jeté sur l'armée. Comme on l'a vu plus haut, la composition des corps d'officiers a été soigneusement examinée, et la République française a pu ces jours-ci dénoncer dix garnisons qui sont celles de : Tours, Evreux, Angers, Pontivy, Compiègne, Fontainebleau, Abbeville, Valenciennes, Auch et Versailles.

Tous les régiments signalés appartiennent à la cavalerie. M. Farre doit être dans l'affaire. Il est animé d'une haine implacable contre cette arme. Quand il était ministre, on l'entendait s'écrier : — La cavalerie !... la f... icherais à pied, moi !

Le temps lui a manqué pour mettre ce joli projet à exécution. Il le reprend aujourd'hui.

Nous ne voyons pas bien l'intérêt que nos gouvernants peuvent avoir à établir qu'ils n'ont pas la sympathie de plusieurs classes de citoyens. Ils ont successivement déclaré qu'ils n'avaient pas à compter sur le clergé, sur la magistrature et sur l'armée. Encore quelques éliminations de ce genre, et on se demande où sera leur point d'appui.

C'est une chose digne de remarque que plus la République isole la France en Europe et multiplie les dangers autour de nos frontières, plus elle s'acharne à désorganiser l'armée.

LES GALONS DE M. PAUL BERT.

On peut voir, chez un des grands costumiers-passementiers de la rue Richelieu, les deux magnifiques uniformes, petite et grande tenue, que M. Paul Bert a commandés pour répondre aux exigences de sa nomination de résident général en Annam et au Tonkin.

Tout le drap du grand uniforme disparaît entièrement sous les broderies d'or. Ce sont des guirlandes de chêne et d'olivier entrelacées.

Après les dénonciations républicaines contre l'armée, dénonciations qui prouvent à quels moyens honteux, à quels expédients détestables en est réduit le gouvernement républicain, voici que s'élèvent les dénonciations radicales contre les préfets.

A l'occasion des deux vacances des préfectures de l'Eure et de la Haute-Vienne, il n'est bruit que d'intrigues nouées à la place Beauvau. Il circule des bruits « étranges », d'après l'aveu des républicains. Les radicaux vont réclamer « un mouvement sérieux » pour que la République se débarrasse « de faux amis » et « d'incapables ».

Le *Triboulet* de la semaine dernière contenait un très-joli dessin représentant un poignard dont la poignée était formée par la

tête et les bras de M. Grévy. Des mains de M. Grévy s'échappaient des flots de papiers portant le mot *grâce*.

Nous signalons ce dessin à l'attention de quelques députés qui veulent, dit-on, adresser une question au ministre de la justice au sujet de l'effroyable recrudescence de crimes et d'attentats ! N'est-ce pas plutôt à M. Grévy, dont la clémence inepte assure pour ainsi dire l'impunité aux plus misérables, qu'il conviendrait d'adresser cette question ?

LE MONOPOLE DE L'ALCOOL.

La question du monopole des alcools est prise en sérieuse considération par le gouvernement. Le ministre des finances estime qu'il y aurait là une ressource importante pour équilibrer le budget pour recourir soit à l'emprunt, soit à l'impôt.

Toutefois, nous croyons que c'est la commission du budget qui, seule, se prononcera sur la question.

Nous devons ajouter qu'un grand nombre de députés de l'extrême gauche ont déclaré qu'ils repousseraient, par principe, toute question de monopole.

La réunion de Chantilly, en l'honneur du Prince Royal de Portugal, a été des plus brillantes. Monsieur le Comte de Paris et Madame, Monseigneur le duc de Chartres et Madame la duchesse de Chartres, Monseigneur le prince de Joinville et Madame la princesse de Joinville ont fait, avec Monseigneur le duc d'Aumale, les honneurs d'une réception princière à S. A. R. le duc de Bragance.

Un mariage intéressant en raison de la notoriété des deux familles :

Le docteur Armand Trouseau, l'un de nos chirurgiens les plus habiles, petit-fils de l'illustre professeur Trouseau, épouse M^{lle} Tamburini, petite-fille du célèbre chanteur italien.

UNE MUNICIPALITÉ À IMITER.

Le conseil municipal de Neuilly supprimait, il y a peu de temps, le bataillon scolaire formé par les enfants de cette commune.

Aujourd'hui le conseil municipal trouvant — ce que nous trouvons tous — que la gratuité entraîne des charges considérables, qu'elle fait payer aux pauvres les frais d'écolage du riche — alors qu'autrefois le riche payait pour le pauvre — vient de prendre une décision qu'il importe de signaler.

Les instituteurs et institutrices de Neuilly ont distribué, mardi 5 de ce mois, à leurs élèves une petite note ainsi conçue :

« Le conseil municipal a décidé, dans sa séance du 25 octobre 1885, que les parents qui peuvent payer les fournitures scolaires sont priés d'en informer M. le maire. Les fournitures sont évaluées à 10 fr. par an et par élève. »

manda ma mère d'une voix devenue forte.

Alors, ouvrant fébrilement un portefeuille qui ne l'avait jamais quittée, elle s'assura que toutes les pièces administratives, réunies à Paris à l'ambassade de Russie, plus tard complétées à Moscou, étaient vraiment en règle.

Le conducteur, docile à l'ordre de la voyageuse, sans cesse animait l'ardeur de ses chevaux, et la télégraphe s'engagea sur la montée.

Plus de désespoir, plus de douleur, plus d'inquiétudes. Dans quelques minutes nous allions le revoir... Encore quelques secondes et nous serons dans ses bras. Notre cœur palpitait. Nos yeux brillaient de fièvre et d'impatience. Nous ne pouvions parler. Nous nous abandonnions à l'espérance.

La voiture s'arrêta. Le but suprême venait d'être atteint.

Nous étouffâmes un cri de bonheur. Nous voulûmes nous élancer dans la forteresse même. Nous élancer vers lui ; vers mon père !...

Nous élancer ! Allons donc ! Impossible. Le pont-levis était levé, les portes massives verrouillées : l'heure des visites était passée, et les sentinelles répondirent, à toutes nos prières, à toutes nos supplications, par un formel refus.

Il était à deux pas de nous. Seuls, quelques palissades, quelques couloirs, quelques portes nous séparaient. Nous avions fait pour le venir

C'est à peu près le taux de la rétribution scolaire annuelle avant la loi qui a établi la gratuité et fait si grand tort aux instituteurs.

FUNÉRAILLES DE PAUL BAUDRY

Le grand peintre vendéen a eu des obsèques dignes de lui. Malgré l'humidité du sol et de l'atmosphère, une foule énorme s'était pressée autour de l'illustre cercueil.

A midi précis, le char funèbre quittait la maison mortuaire, pour se rendre à Notre-Dame-des-Champs. Baudry était, en effet, un Vendéen de vieille roche, de la race que César, comme l'a rappelé M. Antonin Proust, qualifia « *mala gens* », parce qu'elle ne fut jamais soumise. C'est dire qu'il était croyant, né sur un sol de foi vive et forte.

L'office funèbre prenait fin à une heure et quart. Alors, à travers une affluence considérable, le corps a été porté au cimetière Montparnasse réservé à la noble dépouille.

Sur la tombe, huit discours ont été prononcés : par M. Turquet, au nom du gouvernement ; par M. Garnier, architecte de l'Opéra, ami intime du défunt, par deux notabilités dont les noms nous échappent ; par M. Bailly, président de la Société des artistes français, par M. Halgan, sénateur de la Vendée, M. Antonin Proust et M. Ribeyre, élève de l'École des Beaux-Arts.

M. Garnier, la voix entrecoupée de sanglots, a prononcé un vibrant adieu ; M. Halgan, dans un superbe mouvement oratoire, a revendiqué les droits de la Vendée catholique et fidèle sur la glorieuse mémoire.

Ces deux discours ont produit une vive impression dans l'assistance.

On a également accueilli avec faveur les paroles émues et pleines d'un sincère enthousiasme que M. Ribeyre a prononcées sur le cercueil du peintre dont la vie et les œuvres sont un si grand enseignement pour la jeunesse française.

À 2 heures et demie, la bière descendait dans l'asile de tous ceux, grands ou petits, qui ont lutté, souffert, vaincu ou succombé.

GRÈVE DE MINEURS À DECAZEVILLE.

Assassinat du sous-directeur.

Une grève importante a éclaté mardi, à six heures du matin, à Decazeville, arrondissement de Villefranche (Aveyron).

Mardi matin, un grand nombre de mineurs de Palayrac qui avaient résolu de ne pas descendre à la mine se rendirent aux fosses de Bouras et empêchèrent leurs collègues de descendre.

Une députation se rendit à Decazeville, chez M. Walrin, sous-directeur des mines, que les ouvriers accusaient de causer tout le mal. La députation pria le sous-directeur de donner sa démission ; celui-ci refusa d'obtempérer à ce désir.

La foule qui attendait impatiemment au dehors le résultat de cette démarche s'agita et bientôt pénétra dans l'intérieur de la mai-

voir des milliers de lieues. Nous avions affronté le froid et la neige, la maladie, les dangers... Et sans lui donner un baiser, sans même entrevoir son cher visage, il fallut redescendre la montée, et tristement retourner à Irkoutsk.

Quelles heures désespérées nous passâmes sous le toit du généreux Constantin Altorkine, ce richissime joaillier, auquel, par l'intermédiaire de la princesse Bolesloff, Mademoiselle nous avait chaudement recommandées !

Constantin Altorkine est un petit homme aux cheveux encore noirs sur un front intelligent, marqué d'une raie verticale, le front des volontés tenaces.

Drapé dans une sorte de robe persane, tenant à la main un élégant bonnet brodé d'or, il vint vers nous. Il se montra d'une politesse parfaite. Nous dûmes nous asseoir à sa table, accepter sa somptueuse hospitalité ; et, dès le lendemain, dès l'heure où l'on visitait les prisonniers, la riche voiture de l'opulent joaillier rapidement nous entraîna sur le chemin qui conduit à la forteresse. Le trajet fut court. Cette fois, devant nous, le pont-levis fut abaissé.

(A suivre.)

son de M. Watrin, et l'entraîna dehors. Les mineurs arrivaient en foule à Decazeville, et au moment de l'incident Watrin, il y avait environ deux mille grévistes dans les rues.

Voyant le danger qu'il courait, étant donné l'état d'exaspération de la foule, M. Watrin parvint à se dégager et à se réfugier dans une maison voisine de la sienne.

La foule, de plus en plus excitée, commença un véritable siège de la maison.

M. Watrin se présenta à une des fenêtres de la maison ; mais une pierre l'atteignit à la tête, et il fut précipité à terre.

Les émeutiers s'emparèrent alors de son corps et le piétinèrent.

D'autre part, on raconte l'affaire de cette façon :

Ayant été l'objet de violences personnelles, M. Watrin, assisté de son collègue, dut se réfugier dans une maison dont la foule se mit à faire le siège.

Après en avoir forcé les portes, les grévistes pénétrèrent à l'intérieur, blessèrent M. Watrin, puis le précipitèrent par une des fenêtres.

A ce moment, les autorités qu'on avait prévues accoururent sur les lieux accompagnées du sous-préfet de Villefranche.

Ils parvinrent à calmer l'émeute et à dégager l'infortuné M. Watrin. Mais malgré les secours qui lui furent immédiatement prodigués, il expira après quelques heures d'une agonie terrible.

Au cours de cette bagarre, le sous-préfet, le maire et le conseil municipal, le procureur de la République, le juge d'instruction, furent quelque peu malmenés, sans toutefois être sérieusement blessés.

La foule un peu calmée, les autorités prirent les mesures nécessaires. Ils demandèrent du secours à Rodez et à Albi.

Le préfet de l'Aveyron, M. Duménil, arrivait par le premier train, dans lequel se trouvaient quatre cents hommes d'infanterie. Peu de temps après, un détachement de trois cents hommes arrivait d'Albi.

Les mineurs se calmèrent aussitôt en voyant des soldats.

Grâce à l'attitude énergique des autorités de Decazeville et à la promptitude avec laquelle les mesures ont été prises, cette grève a été étouffée.

Le garde des sceaux a télégraphié, hier matin, au procureur général de Montpellier de se rendre immédiatement à Decazeville pour instruire l'affaire des grévistes.

Les dernières dépêches ne signalent aucun incident nouveau.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 janvier.

Les cours sont un peu faibles, par suite de la démission du ministre Salisburys.

Les rentes françaises sont cotées : la 3 0/0 81.42, l'amortissable 83.65, le 4 1/2 0/0 nouveau 110.40.

Les achats de comptant persistent et maintiennent le Crédit Foncier à 1.355. Les obligations communales 1880 et foncières 1885 non libérées ont des cours très-fermes.

La Société Générale est ferme à 448.75. Elle a gagné 1 fr.

La Banque d'Escompte, malgré la faiblesse du marché, est restée sans changement.

Les actions des Dépôts et Comptes courants ont maintenu les cours fermes d'hier, soit 498 fr.

L'épargne persiste, avec raison, à vouloir se défaire des actions et obligations de Panama, ce n'est pas un placement de tout repos : c'est une chance à courir et les aléas sont trop nombreux et trop considérables pour qu'il soit prudent de conserver les titres.

Le Crédit Lyonnais est très-faible. Cette valeur descend maintenant d'une manière continue et ne tardera pas à se voir discutée au cours de 500 fr. sur lequel se livra la grande bataille.

L'obligation des chemins de fer économiques reste ferme à 350.

Les actions de nos chemins de fer sont bien tenues.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

COMPAGNIE DES EAUX DE SAUMUR.

La Cour d'appel d'Angers vient de rendre son arrêt dans l'affaire de la Compagnie des Eaux contre M. Lafeuille, avocat, l'un de ses abonnés, qui refusait de reconnaître à la Compagnie la réciprocité du droit de dénoncer et réviser annuellement les contrats en raison des clauses et des conditions qui les régissent.

L'arrêt, fortement motivé, rendu sur les conclusions conformes de M. Bernard, avocat général, a infirmé le jugement de première instance et a donné pleinement raison

à la Compagnie en repoussant complètement les prétentions de M. Lafeuille.

Nous donnerons prochainement le texte de cette importante décision destinée à mettre fin aux malentendus qu'une fausse interprétation de la police a pu faire naître avec quelques abonnés.

VÉLOCE-CLUB DE SAUMUR.

Assemblée générale du dimanche 17 janvier 1886.

Conformément à l'article 7 du règlement du Véloce-Club, on procède à l'élection de la commission administrative pour l'année 1886.

Sont élus : Président, M. Piéron, conseiller municipal ; capitaine, M. Jadeau ; secrétaire, M. Guibert ; secrétaire-adjutant, M. Marcadeux ; trésorier, M. Arsène Hubert.

La ville de Saumur ne possédant pas de place convenable pour faire des courses de vélocipèdes, la nouvelle commission va s'efforcer de trouver un emplacement pour y établir une piste qui sera une bonne chose pour la prospérité du Club et un sujet d'encouragement pour ses membres à faire de l'entraînement.

Le secrétaire-adjutant, L. MARCADEUX.

La guerre à l'armée.

L'article qu'on va lire n'est pas d'un organe conservateur, loin de là ; mais de la plus sceptique des feuilles républicaines. Seulement le scepticisme du *Journal des Débats* le préserve de la passion haineuse que d'autres journaux républicains déploient, en ce moment, contre l'armée.

Voici ce que dit le *Journal des Débats* :

« La République française a publié une petite statistique qu'elle trouve « fort curieuse » et qui l'est effectivement, comme spécimen de sophistique raffinée. Cela tend à prouver — ou prétend prouver :

1° Que, dans l'armée de la cavalerie, les régiments sont infestés d'officiers titrés ;

2° Qu'il n'y a de « bonnes garnisons » que pour ceux-là, grâce à la connivence (qui l'edt cru ?) des ministres de la guerre qui ont précédé M. le général Boulanger. — soit de MM. les généraux Thibaudin et Campenon !

Le procédé est du reste des plus simples et à la portée de tous les gens haineux. Il suffit d'ouvrir l'*Annuaire* et de compter les noms « à particule ».

Pour les garnisons, ce n'est pas plus difficile : on compare par exemple le régiment de dragons stationné à Evreux qui est à trois heures de Paris, et celui en garnison à Limoges, à 400 kilomètres des plaisirs de la capitale ; et si l'on trouve plus d'officiers « titrés », ou réputés tels, dans le premier que dans le second, on conclut que le ministre s'est laissé circonvenir « par les familles aristocratiques ». Il est vrai qu'on n'a pas toujours la main heureuse — la statistique, en tout genre, a parfois ses déboires !

Ainsi on éploche le 7^e hussards à Pontivy et on y découvre 17 « de... », du... de la... ou des... ; puis on passe au 6^e hussards, à Bordeaux, où l'on ne trouve que 9 prépositions ou articles définis. Cependant il n'y a qu'une voix, parmi tous les sous-lieutenants, nobles ou roturiers, pour déclarer que Bordeaux est un séjour cent fois plus agréable que Pontivy.

On n'en poursuit pas moins ces intéressants rapprochements et voici ce qu'on rencontre encore : « 13^e dragons, à Compiègne, 17 officiers titrés ; — 14^e dragons, à Paris, 9 ». Vous vous étonnez ? Quoi ? dites-vous, Compiègne serait plus recherché que Paris par les jeunes gentilshommes amis du bien vivre ? Il est vrai que la République française n'est pas embarrassée pour si peu ; elle rappelle entre parenthèses que le 13^e dragons vient de Valenciennes. En effet, mais il y a, si nous ne nous trompons, deux ans de cela, et il faut avouer que depuis ce temps les intrigues « aristocratiques » auraient pu se donner libre carrière.

Du reste, la République française n'est pas plus heureuse dans les conclusions qu'elle tire de son arithmétique. Quand elle accuse le « favoritisme » de présider à la répartition des officiers entre les régiments de cavalerie, elle oublie que le classement d'origine, qui a lieu à la sortie de l'École de Saumur, n'a d'autre base que l'ordre de mérite.

Le premier choisit son corps, puis le

second et ainsi de suite : si ce sont les mieux lotis, ce ne peut être que parce qu'ils tiennent la tête de la liste, et la diatribe de la République française prouverait alors le contraire de ce qu'elle veut. Plus tard, il est vrai, le placement s'exerce au hasard des vacances ; mais les officiers dits titrés n'ont ni plus ni moins de chances que leurs camarades ; peut-être même en ont-ils moins, car, en y regardant d'un peu près, on se convaincrait aisément qu'une particule est plutôt une circonstance aggravante, et qu'un grand nom pèse infiniment moins dans la balance que la chaude recommandation d'un député [de la gauche].

Mais c'est là le petit côté de la question. Il y a malheureusement quelque chose de plus grave dans ce procès de tendance intenté à de braves officiers qui servent la France avec zèle et loyauté, sous les plis du drapeau tricolore. Jusqu'ici les plus osés n'avaient exigé d'eux qu'une attitude correcte et ne s'inquiétaient point de l'orthographe de leur nom. Désormais, si l'on écoute la République française, il faudrait produire un certificat de civisme pour avoir le droit de verser son sang pour la patrie. En procédant de la sorte on pourrait peut-être constituer les cadres de l'armée de la démocratie, mais on briserait sûrement ceux de l'armée française. »

LES TROIS FRÈRES CONSCRITS.

Nous parlions hier de trois frères jumeaux inscrits sur le tableau de recensement de la commune de Chemellier et qui viennent de tirer ensemble au sort à Gennes.

La loi du 27 juillet 1872 dispense du service l'aîné de deux frères concourant au même tirage si le plus jeune est reconnu bon.

Mais, dans la circonstance, quel sera le sort du troisième ?...

Ajoutons que pour comble de complication les trois frères Chevallier ont un autre frère au service qui confère lui-même la dispense à l'un d'eux.

ANGERS.

Par décret de M. le Président de la République, en date du 9 janvier 1886, M. Guillebeau a été nommé notaire à la résidence d'Angers, en remplacement de M^e Plaçais, démissionnaire en sa faveur, et en cette qualité il a prêté serment à l'audience du tribunal civil d'Angers du 18 courant.

On dit que le 12^e cuirassiers, en garnison à Angers, permuterait avec un régiment de hussards, le 4^e, croyons-nous.

(Union de l'Ouest.)

Le Gaulois annonce le mariage de M^{lle} de Poix, fille du vicomte de Poix, et M. Joseph de la Bouillerie, officier de grand avenir, fils de l'ancien ministre.

Il est exact, comme nous avons dit, que le nombre des études d'avoués près la Cour d'Angers a été réduit à six. Mais il est inexact que l'étude supprimée ait donné lieu à une indemnité : elle a été supprimée purement et simplement par la chancellerie, après avis du conseil d'Etat.

Grand-Théâtre. — Ce soir a lieu la première (reprise) de *Rigoletto*, en attendant, pour le jeudi suivant, la seconde de *Etoile du Nord*.

M^{lle} Dorian va quitter la scène angevine.

C'est M^{me} Vaillant-Couturier qui d'abord la remplacera, et, à partir du 15 du mois prochain, M^{lle} Félicie Arnould.

LES CONCERTS D'ANGERS.

On lit dans le *Progrès artistique* :

« On nous apprend qu'une pétition, réclamant une subvention sérieuse et efficace pour la Société des concerts d'Angers, vient d'être signée par MM. Gounod, Saint-Saëns, Massenet, Delibes, Reyer, Joncières, Guiraud, Gigout, etc., etc. — Cette pétition aurait été remise, ces jours derniers, par M. Gigout, entre les mains de M. Gouzien, pour être par celui-ci transmise à M. le ministre des Beaux-Arts.

M. Gouzien est, comme on le sait, l'inspecteur de la musique en province : il avait par conséquent qualité, plus que qui que ce soit, pour porter à M. le ministre la demande formulée par les hommes qui sont la plus haute expression de l'École

musicale française. — On ne pouvait choisir un plus utile ambassadeur.

M. Gouzien, depuis qu'il est inspecteur de la musique en province, s'est acquitté de ses difficiles fonctions avec un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge. C'est lui qui, avec des ressources insuffisantes, pour ne pas dire misérables, est arrivé à créer à Nancy, Nantes, Marseille et autres villes, des concerts symphoniques qui n'en sont encore, il est vrai, qu'à l'état embryonnaire, mais qui ne tarderont pas à devenir de véritables centres artistiques. La Société d'Angers, organisée la première, et puisamment organisée, est comme le modèle, je dirais volontiers la « maison mère » de toutes les autres.

M. Gouzien sait mieux que personne que si elle venait à disparaître, l'œuvre qu'il a entreprise ne tarderait pas à sombrer, et qu'il n'y aurait bientôt plus, en province, de musique à inspecter. C'est pourquoi, en remettant à M. le ministre la pétition dont il s'agit, il saura, si besoin est, l'appuyer avec toute la force que lui donnent son expérience personnelle, sa situation et son crédit. »

TOURS.

Le 3^e dragons et le 2^e chasseurs quitteront Tours samedi prochain 30 janvier pour se rendre par étapes à Nantes et à Pontivy.

L'Indre-et-Loire dit, au sujet de l'expulsion de ces deux régiments :

« M. Wilson doit être heureux. Seulement la satisfaction qui lui est donnée va grever encore un peu plus le budget de l'Etat et diminuer celui des officiers de ces deux brigades.

C'est égal, si c'est avec ces taquineries et ces petites gens que M. Wilson et ses amis comptent regagner le terrain qu'ils ont perdu, ils se trompent. »

A l'ÉPICERIE CENTRALE, on vend le Sucre raffiné 0 fr. 50 c. le 1/2 kil. ; — le Café Zanzibar grillé, 2 fr. le 1/2 kil. ; — le Chocolat de la C^{ie} Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50 ; — la Chartreuse jaune du Couvent, le litre, 6 fr. 75 c. ; — des Vins rouges du pays, garantis naturels, le litre, 0 fr. 40 c. — Envoi gratis sur demande du catalogue général.

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

Lundi 1^{er} février 1886,

À la demande générale, une 2^e et dernière représentation de

LAKMÉ

Opéra en 3 actes, par MM. Gondinet et Ph. Gille, musique de Léo DELIBES.

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR

est un sirop dépuratif et reconstruit, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an xii. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR à l'Iodure de Potassium, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gomme, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofulose et la Tuberculose.

Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOYVEAU-LAFFECTEUR.

DONNEZ DU FER à votre enfant, — ditait un médecin consulté par une mère pour sa fille atteinte de pâles couleurs et d'anémie. — Mais quel Fer donner à mon enfant ? demanda la mère. — Le FER BRAVAIS, répondit le docteur, car c'est la préparation qui approche le plus de la forme sous laquelle le Fer est contenu dans le sang, et, par suite, ses effets sont supérieurs à ceux de tous les autres ferrugineux. Dépôt dans la plupart des Pharmacies.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODRET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BOURASSEAU, huissier à Doué-la-Fontaine.

VENTE

Le public est prévenu que le DIMANCHE 31 JANVIER 1886, et jours suivants, s'il y a lieu, heure de midi, il sera, par le ministère dudit huissier, procédé, au lieu dit Jouanne, commune de Martigné-Briand, à la vente aux enchères, par suite de saisie-exécution, des objets mobiliers ci-après :

Trente lits en fer composés chacun d'un sommier, traversin, oreiller, couverture, même quantité de tables de nuit, descentes de lit, tables de toilette, rideaux de croisée, plusieurs bons canapés, une grande quantité de commodes et de glaces, deux bureaux avec étagères, chaises, buffets, armoire, un bon piano, porte-manteaux ;

Ustensiles de cuisine : chaudrons en cuivre, poêles, poêlons, rôtissoires, pots, une grande quantité d'assiettes, plats, cuillères, fourchettes, verres ;

Soixante-six draps, trente-deux nappes, cent cinquante-six serviettes, vingt-neuf taies d'oreiller, trente-neuf essuie-mains, dix-neuf torchons, quinze couvertures en laine, dix mouchoirs, cent quatre-vingt-onze chemises de bain, vingt-quatre rideaux, cent quarante-deux serviettes, chandeliers en fer et en cuivre, un fauteuil ;

Deux cent soixante-quinze bouteilles vin rouge, sept bouteilles madère, douze bouteilles frontignan, quatre bouteilles rhum, et diverses autres liqueurs, cinq cents bouteilles vides, et une grande quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent.

BOURASSEAU.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques, Par suite d'acceptation bénéficiaire Le vendredi 29 janvier 1886, à une heure du soir,

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu :

Bois de lits, armoire, buffets, tables, chaises, couettes, traversins, oreillers, draps, serviettes, essuie-mains, chemises, vêtements, fusil Lefaucheur, établi et outils de menuisier, poêle en fonte, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

On paiera comptant, plus 5/0.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

ADJUDICATION AMIABLE

Le 16 février 1886, à 2 heures, étude de M^e PINAULT, notaire, d'une

BELLE MAISON

Sise à Saumur, rue de Poitiers, n° 64, Comprendant salon, salle à manger, sous-sol, plusieurs chambres au premier étage, greniers, cave, porche cochère, remise, dépendances. Grand terrain derrière pouvant faire un très-joli jardin. Facilités de paiement. S'adresser audit M^e PINAULT, notaire. (43)

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

ADJUDICATION AMIABLE

Dimanche 14 février 1886, à 2 heures, par M^e PINAULT, notaire, en la mairie de Villeberrier.

D'UNE MAISON

Sise à Villeberrier, sur la route, Comprendant rez-de-chaussée, premier étage et dépendances, appartenant à M^{me} veuve CORDIER-BÉCHET.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à la Doublarderie, commune de Villeberrier,

Louée au sieur PAULIN, — avec les servitudes et jardin en dépendant, d'une superficie d'environ 70 ares.

S'adresser, pour tous renseignements, au notaire. (75)

A VENDRE CHEVAL

Neuf ans, 1^m 65, bai, se monte et s'attelle.

S'adresser rue de la Grise, 13.

SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT ET MOSAÏQUES

Venitiennes & Romaines

VERCELLETTI FRÈRES

A SAUMUR

2, place du Mouton, 2.

Vente de ciment en gros et détail.

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN HOTEL

Situé sur la place, à Fontevrauld. S'adresser à M. SAULAY, qui l'habite. (40)

3, Rue d'Orléans, 3

OURTOULE

Fumiste-Tôlier

Grand assortiment d'appareils de chauffage.

Cuisinières, poêles, grilles à coke, cheminées fonte, tôle et faïence, chenets, porte-pelles et pincettes, poterie de fonte élamée et émaillée, buanderies, etc., etc.

Construction de fourneaux de cuisine, calorifères de cave, calorifères portatifs et sur place, exécution garantie.

Fours de Boulanger et Pâtissier.

Prix modérés.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges,

Breveté s. c. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^d de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 18, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières. (904)

CIDRES

Mayenné, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

Offres et Demandes

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin ; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti pour une bonne maison d'épicerie.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} RICHARD, 20, rue Saint-Jean, demande de suite une bonne apprentie pour les Modes. — Bonnes références. (39)

CIDRE MOUSSEUX première qual., 20 fr., 230 litres. — MAUGET, à Nozay (Loire-Inférieure).

Un Rhume négligé est une Phlébite nasale.

SIROP ET PATE AU PIN D'AUTRICHE

REMEDES SANS PAREILS Contre: Maux de Gorge, Toux, Rhumes, Grippe, Catarrhe, Coqueluche. Sirop 3 fr., Pâte 4.50. (Voyez Brochure explicative par PHIL TALLON, 49, Avenue d'Orléans, PARIS.)

Dépôt à Saumur, pharmac. NORMANDINE, 41, rue Saint-Jean.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence GÉLÉSTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrit comme Géléstin. Administration de la C^e concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

En cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

Le SECRET du MARI

Roman posthume et inédit

Par OCTAVE FÈRE

LA MÈRE RAINETTE

Par CHARLES DESLYS

SAUVÉE PAR LA MORT

Par CHARLES - BERNARD DEROSNE

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'Union postale : 1 an, 8 fr. 50 ; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVÉL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

SANS PALAIS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien - Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JANVIER 1886.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	81 60	81 45	Est	797 50	800	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	517	515 75
3 % amortissable	83 75	83 60	Paris-Lyon-Méditerranée	1263 50	1260	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	528	526	Est	381 75	382 75
3 % (nouveau)	108	108 20	Midi	1100	1165	1865, 4 %	532	531	Midi	383 25	383
4 1/2 % (nouveau)	110 60	110 50	Nord	1552 50	1551 25	1869, 3 %	410 50	410 50	Nord	392 25	392
Obligations du Trésor	513	513	Orléans	1355	1357 50	1871, 3 %	397	396 50	Orléans	386	386
Banque de France	4520	4544	Ouest	875	872 50	1875, 4 %	521	520	Ouest	383 50	383 75
Société Générale	75	75 44	Compagnie parisienne du Gaz	1130	1133 25	1876, 4 %	520	520	Paris-Lyon-Méditerranée	383 75	383 75
Comptoir d'escompte	1016	1010	Canal de Suez	2175 50	2173 25	Bons de liquid. Ville de Paris	528	530	Paris-Bourbonnais	366	364
Crédit Lyonnais	511 25	515	G. gén. Transatlantique	477 50	477 50	Obligations communales 1879	463 25	463	Canal de Suez	583	582 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1332 50	1332 50	Russe 5 0/0 1870	100 50	100 25	Obligat. foncières 1879 3 %	457 50	456			
Crédit mobilier	220	220				Obligat. foncières 1893 3 %	372	371 50			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT																							
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR											
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte								
6	55	—	matin (s'arrête à la Possonnière)	Saumur.	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	Montreuil.	6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 10	Saumur.	3 26	8 21	12 48	4 44	Bourgueil.	8 17	12 09	6 10	9 41
9	13	—	matin, omnibus-mixte.	Chacé.	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	—	PortBoulet.	5 33	9 06	1 25	6 56	PortBoulet.	8 26	12 18	6 20	9 50
1	25	—	soir.	Brézé.	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	Chacé.	7 13	10 26	2 16	5 28	8 54	—	Bourgueil.	5 42	9 15	1 34	7 05	Saumur.	9 13	1 25	7 15	10 36
2	32	—	express.	Montreuil.	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39										
7	15	—	omnibus.																								
10	36	—	(s'arrête à Angers).																								
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.											
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.	Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 50	6 15				
8	37	—	express.	Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 19	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 23	2 51	9 53	Neuville	6 28	1 28	7 08				
12	48	—	soir, omnibus-mixte.	Lernay	7 02	8 04	2 11	4 51	9 51	Lernay	6 07	9 21	1 4	4 37	8 30	Arçay.	8 37	3 4	10 14	Mirebeau.	6 55	1 57	7 56				
4	44	—	omnibus (s'arr. à Tours)	Brion-s-Thouet	7 14	8 08	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 1	Arçay.	7 50	2 59	9 18				
7	4	—	express-poste.	Thouars (arrivée)	7 29	8 21	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 29	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 53	4 24	11 27	Loudun.	8 42	3 56	10 38				
10	24	—	omnibus (s'arr. à Tours)													Poitiers	10 38	4 56	12 1	Montreuil	9 24	4 38	11 7				

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.